

M. Trudeau: On me demande où est M. Chrétien? Madame le Président, le ministre de la Justice a accepté depuis longtemps . . .

Des voix: Oh, oh!

M. Trudeau: Depuis longtemps . . .

Une voix: Et M. MacGuigan?

Mme le Président: A l'ordre. Il faudra que j'interrompe le très honorable premier ministre et que je demande au très honorable chef de l'opposition de reformuler sa question car de toute apparence, celle-ci provoque le désordre.

M. Clark: Madame le Président, peut-être faut-il également deux heures et vingt minutes au premier ministre pour répondre aux questions à la Chambre.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Je voudrais que le premier ministre me dise s'il a pour politique de renoncer à toute possibilité de réunir à nouveau les premiers ministres ou de trouver un autre moyen qui permette au gouvernement fédéral et aux gouvernements provinciaux de discuter sérieusement de la question d'une autre formule d'amendement. A-t-il écarté la possibilité de consulter ses homologues avant de faire adopter de force sa formule personnelle à la Chambre au moyen du règlement de clôture, bien que les premiers ministres provinciaux se soient réunis pour chercher à en arriver à une entente et que le chef du parti libéral du Québec ait demandé la possibilité de discuter de cette question s'il forme le prochain gouvernement?

Songera-t-il à organiser une autre réunion sur les questions constitutionnelles avant de faire appel au règlement de clôture pour forcer la Chambre à adopter sa mesure?

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Madame le Président, le chef de l'opposition parle de formule personnelle. Je me permets de lui rappeler qu'il s'agit de la formule sur laquelle s'étaient entendus les dix premiers ministres provinciaux et le premier ministre fédéral en 1971.

Une voix: Non, non.

M. Trudeau: Quelqu'un dit non. J'aimerais qu'on justifie cette dénégation. Le premier ministre Davis et le premier ministre Hatfield y étaient, j'y étais moi-même, la presse a parlé du déroulement de la conférence, et le compte rendu atteste, madame le Président, qu'il s'est agi de la seule fois de mémoire récente . . .

M. Baker (Nepean-Carleton): Répondez à la question.

M. Trudeau: On me demande de répondre à la question. Le chef de l'opposition n'a-t-il pas dit qu'il s'agissait de ma formule personnelle, et avait-il tort ou raison de le dire?

Une voix: Ne soyez pas aussi arrogant.

M. Trudeau: Et si on redoute la discussion et la vérité . . .

Une voix: Assoyez-vous.

Questions orales

M. Trudeau: . . . qu'on ne pose pas de questions.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: A l'ordre, je vous prie. Je vois que c'est aujourd'hui jour de réunion du caucus.

● (1425)

L'ENTENTE POSSIBLE ENTRE LES PROVINCES

L'hon. Jake Epp (Provencher): Madame le Président, ma question s'adresse au très honorable premier ministre. Dans le discours qu'il a prononcé lundi, il a cité les paroles de l'honorable George Brown, lequel avait déclaré en 1865 qu'il était temps pour le Canada de former une union. Dans ses discours, George Brown avait également précisé qu'on ne pouvait pas constituer une fédération si cette proposition n'était pas très largement acceptée.

Comme huit des dix provinces sont sur le point de se mettre d'accord sur la question du rapatriement et la formule d'amendement, je demande au premier ministre de me dire s'il considère que ce consensus est suffisant pour reconsidérer le projet constitutionnel dont la Chambre est saisie et pour réunir les premiers ministres . . .

Une voix: Vous avez deux ans.

M. Epp: . . . afin de réaliser l'unité qu'à mon avis, les Canadiens souhaitent pour notre pays.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, il serait facile et exact de dire que la question est hypothétique et qu'elle l'est depuis de nombreux mois—je dirai même depuis de nombreuses années—puisque les premiers ministres ne sont pas parvenus à se mettre d'accord sur une formule d'amendement et sur la question du rapatriement et j'ai déjà eu l'occasion d'en parler à maintes reprises.

Au lieu d'affirmer que la question est hypothétique, je préfère signaler au député que la résolution dont la Chambre est saisie vise exactement ce qu'il souhaite faire. Elle donne aux premiers ministres provinciaux et au premier ministre fédéral deux ans pour se réunir et pour se mettre d'accord à l'unanimité. Je vois le député hocher la tête. Aurait-il l'obligance de lire cette résolution? C'est exactement ce que nous y disons et je suis étonné qu'un représentant aussi éclairé que le député de Provencher ne le sache pas. La résolution que nous étudions précise qu'aucun amendement ne peut être adopté au cours des deux prochaines années sur des questions constitutionnelles fondamentales sans qu'il y ait unanimité des parties. Voilà le contenu de cette résolution.

Une voix: Nous le savons tous.

M. Trudeau: Si les députés le savent, pourquoi cherchent-ils à insinuer que j'essaie d'une certaine manière d'imposer ma propre formule? La formule contenue dans cette résolution exige une entente à l'unanimité dans les deux années qui suivent. Si dans ce laps de temps, aucune entente, ni aucun consensus n'interviennent . . .

M. Nielsen: C'est là le problème.